

Association Diocésaine de Paris
Commission des Orgues / Carte professionnelle section orgue
10, rue du Cloître Notre Dame
75004 Paris
MT/ 20/05/2021

**Informations sur le calendrier prévisionnel des épreuves en vue de l'obtention
de la carte professionnelle /section orgue**

(Le calendrier prévisionnel est subordonné aux mesures sanitaires susceptibles d'être édictées par le gouvernement en fonction de l'évolution de l'épidémie du Covid 19)

1/ Les épreuves en vue de l'obtention de la carte professionnelle/ section Orgue auront lieu :

- du **13 septembre 2021 au 24 septembre 2021** inclus pour l'entretien liturgique. (Epreuve N°1)
- du **6 octobre 2021 au 8 octobre 2021** pour l'accompagnement et l'improvisation. (Epreuve N°2)
- du **20 octobre 2021 au 22 octobre 2021** pour les oeuvres imposées. (Epreuve N°3)

2/ Chaque épreuve est obligatoire et éliminatoire

Les candidats, non reçus à l'épreuve N°1, seront éliminés au titre de l'examen 2021.

Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats reçus en 2020 à l'épreuve N°1 (entretien liturgique) et à nouveau candidats en 2021 seront dispensés de l'entretien liturgique et pourront se présenter directement à l'épreuve N°2.

3/ Seuls les candidats, reçus à l'épreuve N°2, pourront se présenter à l'épreuve N°3 « œuvres imposées ».

Toutefois les candidats détenteurs d'un 1^{er} prix d'orgue d'interprétation du Conservatoire National Supérieur de Paris et/ou de Lyon pourront être dispensés de l'épreuve N°3.

4/ L'attention des candidats est particulièrement attirée sur l'importance de l'épreuve N°2

Chaque candidat, invité à accompagner des chants en français et en grégorien, doit être en mesure d'improviser en style classique sur un thème de choral.

5/ Le nom de la paroisse où se dérouleront les épreuves N° 2 & 3, sera communiqué aux candidats vers le 15 septembre 2021.

Chaque candidat pourra répéter sur l'orgue selon un calendrier établi (jour, horaire) pour une durée de 30 minutes pour l'épreuve N°2 et d'une heure trente minutes pour l'épreuve N°3.

Les inscriptions pour les répétitions devront m'être directement adressées

(mtabary@diocese-paris.net) ; j'accueillerai tous les candidats à la paroisse pour toutes les répétitions.

6/ Les personnes, ayant les aptitudes requises, peuvent se porter candidates à l'examen pour l'obtention de la carte professionnelle/ section Orgue jusqu'au 28 juin 2021 inclus (adresser un courriel à l'adresse suivante :

mtabary@diocese-paris.net).

Un dossier de candidature, à renvoyer dans les meilleurs délais et au plus tard le 8 juillet 2021, leur sera transmis. Toute information non conforme à la vérité sur les diplômes obtenus donnera lieu à une élimination aux épreuves 2021.

Le nombre des candidats est limité à 12 au titre des épreuves 2021.

Michel TABARY
Président de la Commission des Orgues
et de la carte professionnelle